

À propos de la Journée Nationale de l'Audition...¹

Communiqué de l'Académie nationale de Médecine

12 mars 2021

La 24^e Journée Nationale de l'Audition, le 11 mars 2021, est l'occasion de rappeler la place de l'audition dans la santé des Français, d'autant plus qu'en période de pandémie de Covid-19 certaines pathologies ont pu être négligées.

À la naissance, le déficit auditif doit être dépisté sous peine de retards diagnostiques qui ne permettraient plus, alors, de pallier efficacement ses redoutables effets. L'Académie nationale de médecine a recommandé ce dépistage et le dépistage de l'infection à cytomégalovirus (CMV) (1).

Les premières années de la vie comportent leur lot de réactions inflammatoires rhinopharyngées et otitiques. Dans cette période, « l'adaptation physiologique » du nourrisson, puis du petit enfant, à l'environnement ne doit pas être confondue avec l'existence d'une réelle pathologie : les médecins généralistes, pédiatres et ORL y sont quotidiennement confrontés.

À l'âge de l'entrée au cours préparatoire, soit 6 ans, les manifestations otitiques et les troubles de l'audition, quels qu'ils soient, n'ont plus rien de physiologique. Aussi, toute manifestation de cet ordre implique une consultation en milieu ORL et c'est alors que le médecin scolaire peut jouer un rôle majeur dans le dépistage. L'Académie nationale de Médecine a malheureusement constaté (2) l'état désastreux de la médecine scolaire et recommandé, entre autres, de remédier d'urgence à la pénurie des médecins de l'Éducation Nationale.

Il est souvent constaté que nombre d'adolescents et jeunes adultes vivent en permanence ou presque équipés d'écouteurs diffusant une musique de forte intensité. Cette écoute trop puissante et durable peut léser les structures cochléaires périphériques lorsque les normes de limitation en intensité sont contournées ou ne sont pas respectées. En fait, une telle écoute a de très fortes répercussions sur le comportement social de ces individus « isolés dans leur bruit » et entraîne une « fatigue auditive » conduisant inéluctablement à une dégradation précoce de leurs performances auditives. C'est déjà insister sur notre devoir de les en informer.

Tout au long de l'âge adulte et jusqu'à l'heure où surviennent les premiers outrages de l'âge, toute manifestation auditive doit entraîner une consultation en milieu ORL, d'autant plus que les signes en sont unilatéraux : les otites chroniques et leurs séquelles fonctionnelles, les séquelles des traumatismes, les pathologies tumorales, les atteintes syndromiques... sont l'apanage des otologues, dont les « outils » thérapeutiques ont progressé au cours des dernières années.

Enfin, survient la presbycusie, souvent accompagnée de son cortège acouphénique. Elle concerne 6 millions de Français... Insidieuse, masquée, compensée, souvent niée, prise en charge trop

¹ Communiqué de la Plateforme de Communication Rapide de l'Académie validé par les membres du Conseil d'administration le 12 mars 2021.

tardivement, elle aboutit à l'isolement social. Elle doit donc être prise en charge très tôt d'autant que les progrès technologiques ont doté les prothèses auditives d'une réelle efficacité et que l'obstacle financier a été levé par la mise en place du « reste à charge zéro » en 2020. Une nouveauté malheureusement mal entendue : une enquête « IFOP/JNA » menée auprès d'un échantillon de 1005 personnes représentatif de la population française âgée de 15 ans et plus a révélé que 49% des personnes interrogées n'ont pas entendu parler du dispositif de remboursement des prothèses auditives. Parmi ceux-ci, 61% sont des ouvriers et 69 % appartiennent à la catégorie des pauvres. Choisie, puis adaptée, l'audioprothèse réclame, du patient, un temps d'adaptation et, de l'audioprothésiste, beaucoup de compétence et de disponibilité.

Tout au long de la vie, la médecine préventive devrait améliorer le futur auditif, mais cette prévention n'a d'efficacité que si l'audition reste une préoccupation permanente.

Il faut en particulier savoir que :

- le « traumatisme sonore du samedi soir » rend sourd et acouphénique de plus en plus jeune,
- le bruit en milieu de travail est une agression de plus en plus fréquente et intense, mais conduisant encore rarement à une reconnaissance en tant que maladie professionnelle,
- malgré une réglementation riche, la prise en compte de l'incidence du bruit dans l'habitat sur la santé reste souvent insuffisante (3).

L'Académie Nationale de médecine souligne ***l'importance de « penser » audition, tout au long de la vie, et rappelle*** la nécessité de :

- s'assurer de l'efficacité du dépistage systématique à la naissance sur l'ensemble du territoire national,
- instaurer un dépistage systématique de l'infection à CMV à la naissance,
- rendre ses titres de noblesse à la médecine scolaire,
- quantifier, pour les réduire et les contrôler, les nuisances sonores dès le plus jeune âge,
- mettre en place les conditions d'un bilan systématique et d'un suivi éventuel de l'état auditif pour toute la population à l'âge de 60 ans,
- informer les patients, au travers des professionnels de santé, de la possibilité de contrer les effets délétères de la presbycusie, en insistant sur l'absence, désormais acquise, d'obstacle financier.

1. *Rapport du 12 novembre 2019 - « Audition fœtale et infection par le cytomégalo virus »*

2. *Rapport du 24 octobre 2017 - « La médecine scolaire en France »*

3. *Rapport du 5 juin 2012 : « les nuisances sonores de voisinage dans l'habitat – analyse et maîtrise »*